



AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°01-2023-186

PUBLIÉ LE 23 AOÛT 2023

Sommaire

01_Pref_Préfecture de l'Ain /

01-2023-08-23-00001 - Arrêté chargeant M. Sébastien MAGGI, sous-préfet, directeur de cabinet de la suppléance de l'exercice des fonctions préfectorales les 26 et 27 août 2023 (1 page)

Page 3

01_Pref_Préfecture de l'Ain

01-2023-08-23-00001

Arrêté chargeant M. Sébastien MAGGI,
sous-préfet, directeur de cabinet de la
suppléance de l'exercice des fonctions
préfectorales les 26 et 27 août 2023



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AIN

ARRETE

**chargeant M. Sebastien MAGGI, sous-préfet Directeur de Cabinet
de la suppléance de l'exercice des fonctions préfectorales
Les 26 et 27 août 2023**

La préfète de l'Ain,

vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997, modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

vu le décret 22 mars 2023 nommant Mme Chantal MAUCHET, préfète de l'Ain,

vu le décret du 17 novembre 2021 nommant M. Sébastien MAGGI directeur de cabinet de la préfète de l'Ain,

vu le décret du 21 mars 2017 nommant M Philippe BEUZELIN secrétaire général de la préfecture de l'Ain.

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : M. Sébastien MAGGI, sous-préfet directeur de cabinet est désigné pour assurer la suppléance de l'exercice des fonctions préfectorales, à titre exceptionnel, les 26 et 27 août 2023.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur de cabinet sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 23 août 2023

La préfète,

Pour la Préfète,
Le sous-préfet, secrétaire général
Beuzelin
Philippe BEUZELIN